

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase tenue le lundi 14 juillet 2025 à 16 h 00, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents: madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Guy Leroux, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Robert, maire.

Absent: Monsieur Yves Monast

Est également présente, madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière

1. CONSTAT DE CONFORMITÉ

Conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal du Québec*, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil.

PRÉAMBULE

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire vérifie le quorum et souhaite la bienvenue.

R-2025-07-157 2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation, les membres du conseil renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public.

VOIRIE-TRANSPORT ROUTIER

R-2025-07-158 4. ÉTUDE GÉOTECHNIQUE - 115, RUE SAINT-ÉTIENNE - ENTREPÔT - LABORATOIRE DE LA MONTÉRÉGIE INC.

CONSIDÉRANT le projet de construction d'entrepôt municipal situé sur le terrain de la mairie, lot 3 262 409;

CONSIDÉRANT l'exigence d'une étude géotechnique pour poursuivre le projet et connaître la nature du terrain et d'évaluer la portée de la structure;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de deux firmes;

CONSIDÉRANT que les offres forfaitaires sont les suivantes:

EXP 11 950\$ plus taxes

Laboratoire de la Montérégie inc.: 10 900\$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à la majorité des conseillers présents qu'un mandant soit confié à la firme "Laboratoire de la Montérégie Inc." au montant de 10 900\$ plus taxes pour effectuer l'étude géotechnique sur le lot 3 262 409.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23-042-00-711 pour 75 % payée à même le surplus accumulé non affecté et 23-052-10-711 pour 25% et payée à même le surplus accumulé affecté à l'aqueduc.

Monsieur le conseiller Gaétan Jodoin vote contre cette proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2025-07-159 5. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 16 h 15.

ADOPTÉE



Alain Robert, maire



Johanne Beauregard, DMA
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Alain Robert, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Alain Robert, maire